

Zeitschrift: Internationale kirchliche Zeitschrift : neue Folge der Revue internationale de théologie
Band: 28 (1938)
Heft: 3

Artikel: La cause de la Petite Église au concile du Vatican et après
Autor: Riel, C.G. van
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-404139>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La cause de la Petite Eglise au concile du Vatican et après.

On aurait pu croire un instant que la cause des anticoncordataires prendrait une tournure favorable, lorsque Pie IX, en 1868, publia sa Bulle *Aeterni Patris Unigeniti*, par laquelle il convoquait un concile général, afin d'examiner d'un commun accord les diverses questions qui se rapportaient, disait la Bulle, à la plus grande gloire de Dieu, à l'intégrité de la foi, au salut éternel des hommes, au maintien de la discipline, à l'observation des lois ecclésiastiques; et en vue d'adopter ensemble les remèdes les plus salutaires pour guérir les maux de l'Eglise. A peine avait-on pris connaissance de ce projet du Pape qu'en Vendée comme à Lyon la chose fut immédiatement discutée. A la suite d'un échange de vues entre les divers groupes de fidèles, opposés au concordat, il fut résolu qu'une démarche collective serait faite auprès du Pape et des Pères du concile et qu'un exemplaire des «Réclamations canoniques» accompagné d'un mémoire explicatif de la conduite des catholiques demeurés fidèles à la cause des anciens évêques, serait adressé à chacun des membres du concile¹⁾.

Le mémoire explicatif devait renfermer une déclaration explicite d'attachement à l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine et de soumission respectueuse aux successeurs des Apôtres qui s'assemblaient autour de la Chaire de Saint Pierre pour représenter l'Eglise universelle. Il devait en outre rappeler succinctement les événements qui touchent au concordat de 1801 et exposer avec fidélité les considérations d'ordre supérieur qui avaient déterminé les évêques réclamants à refuser leurs démissions et à prescrire à leurs adhérents de rendre eux-mêmes témoignage aux principes développés dans les «Réclamations» en s'abstenant de communiquer avec le nouveau clergé. Et comme ce mémoire devait exprimer avec exactitude les sentiments de tous et recevoir ultérieurement les signatures des chefs de famille, lecture en fut donnée, soit à Lyon, soit en Vendée, dans les réunions spécialement convoquées dans ce but et sa rédaction ne devint définitive que d'un consentement unanime. Il fut encore décidé que deux délégués seraient envoyés à Rome, à l'époque de l'ouverture du concile pour faire

¹⁾ Marius Duc: Une mission à Rome en 1869; et Léon Séché: Les derniers Jansénistes. Tome III, p. 274, 5, 5.

le dépôt entre les mains du Pape et entre celles du secrétaire général du concile de deux exemplaires du Mémoire sur lesquels les signatures des adhérents devaient être apposées. Les suffrages en Vendée de même qu'à Lyon se réunirent sur MM. Jacques Berliet et Marius Duc pour représenter les fidèles de ces deux régions dans l'accomplissement de la mission qui venait d'être résolue.

La réimpression des « Réclamations » se fit à Lyon. Quelques jours avant leur départ, les deux délégués eurent la satisfaction d'être présentés à Mgr. Callot, évêque d'Oran (Afrique), qui traversait Lyon avant de se rendre au concile, et de lui communiquer le Mémoire. Ce prélat se montra fort sympathique à la démarche projetée ; il parut satisfait de la rédaction du Mémoire, et, après avoir adressé aux délégués des paroles d'encouragement, il leur recommanda de venir le trouver à Rome dès leur arrivée.

Touchant est le récit des efforts faits à plusieurs reprises par les deux délégués, tant pour obtenir une audience du Pape que pour s'assurer que les pièces apportées par eux étaient bien parvenues entre les mains et sous les yeux de ceux pour lesquels elles étaient destinées. Le Pape ne pouvait leur accorder une audience. Il était trop occupé par les préparatifs du concile. Il leur fut dit que les pièces étaient entre les mains du St-Père. Les évêques les avaient également reçues. Comme un séjour plus long à Rome n'avait pas de raison d'être, ils retournèrent à Lyon déjà le 12 décembre 1869. Pourtant, avant leur départ, ils eurent un long entretien avec l'évêque Callot. Ce dernier leur promit de soutenir leur cause au concile et de leur faire part en temps propice du résultat. Avec l'évêque hongrois Bonnas il ferait les démarches nécessaires en leur faveur. Le cardinal Rauscher, disait-il, avait également déclaré « que la constance des signataires du „Mémoire“ était digne d'éloges et qu'il était juste que le concile s'occupât de leur cause ».

De retour chez eux, ils firent de vive voix à Lyon un rapport de leurs démarches ; les amis de la Vendée en furent mis au courant par lettre.

Des jours et des semaines d'attente tendue suivirent. Les évêques Callot et Bonnas qui leur étaient dévoués, ne leur donnaient pas signe de vie. Seuls les journaux leur apprirent que leur cause n'était pas tombée dans l'oubli. Au mois de juin de l'année suivante ils purent même lire dans « l'Univers » :

« Il paraît qu'il a été question à plusieurs congrégations déjà des membres de la Petite Eglise, encore assez nombreux actuellement dans certains diocèses de France, en Vendée par exemple, dans le diocèse de Luçon et aussi dans celui de Poitiers. On parle de faire quelque chose pour ces âmes tout particulièrement dignes d'intérêt. »

Enfin le 1^{er} août, Mgr. Callot, évêque d'Oran, arrivait de Rome. Il ne faisait que toucher terre à Lyon avant de rejoindre son diocèse et il priait les deux délégués de se rendre auprès de lui en toute hâte en vue de communications qu'il avait à leur faire.

« Le concile, disait Mgr. Callot, s'est occupé pendant plusieurs séances des „Réclamations canoniques“ et de votre position. Huit ou dix évêques ont prononcé des discours favorables à votre cause; celui de l'évêque de Luçon notamment a été une apologie chaleureuse. Votre conduite non seulement n'a pas encouru de blâme, mais a reçu l'approbation générale de tous les Pères du concile. Deux Pères seulement, un surtout, a dit des choses pénibles contre vous, mais son discours a soulevé les murmures et la désapprobation de l'Assemblée.

Il n'a pas été émis de vote sur cette question, mais *il a été décidé qu'il vous serait adressé une lettre au nom du concile*. Le sens de cette lettre devait être : *Hommage aux anciens évêques regardés comme les défenseurs de l'Eglise*, approbation de votre conduite; et attendu que maintenant les anciens pasteurs sont tous morts, l'Eglise reconnaît le clergé concordatiste pour légitime et vous engage à vous réunir à lui par la raison que toute l'Eglise le reconnaît pour tel. » Mgr. Callot a ajouté : « Je ne sais quand et comment cette lettre vous parviendra; mais elle est décidée et devra vous être envoyée. J'ai fait personnellement tout ce qui était en mon pouvoir; dans le nombre des évêques qui ont pris la parole en faveur de votre cause figure le vénérable Mgr. Bonnas, mon intime ami. Nous croyons avoir obtenu tout ce qui était possible. Je vous autorise à communiquer ces détails à vos amis. »

Mgr. Callot avait donc tenu parole et on reprenait espoir qu'enfin la solution attendue serait obtenue. Mais cet espoir fut vain. Le concile suspendu ne se réunit plus. La lettre, personnellement annoncée par l'évêque d'Oran, n'est jamais venue, et les signataires du Mémoire persévérèrent avec fermeté dans leur attachement aux principes défendus dans les « Réclama-

tions». «Patients et résignés», ainsi conclut Marius Duc dans sa brochure, «ils attendent l'heure de Dieu et des évêques. Tel un soldat, fidèle à sa consigne, reste inébranlable à son poste jusqu'au moment où ses supérieurs le relèveront de sa faction.»

Il n'est pas surprenant que le clergé romain ait cherché à maintes reprises à ramener les anticoncordataires dans la communion de l'Eglise romaine. En 1892 le cardinal Foulon signalait à Léon XIII que les Lyonnais de la Petite Eglise et en particulier Marius Duc «inclinaient fortement à répudier le schisme». Le Pape rédigea pour eux une exhortation: l'acte de 1801, disait-il, avait été légitime, s'il est interdit à un «pouvoir humain» de déposséder un évêque de son siège, «la chose, par contre, est permise au siège apostolique... toutes les fois que l'exigent de graves conjonctures et le bien suprême de l'Eglise». Le Pape ajoutait à cette affirmation de principe des paroles dépourvues de mansuétude: «qu'ils ne s'appuient ni sur l'honnêteté de leurs mœurs, ni sur leur fidélité à la discipline, ni sur leur zèle à garder la doctrine... absolument aucun évêque ne les considère et ne les gouverne comme ses brebis. Ils doivent conclure de là avec certitude et évidence qu'ils sont des transfuges du bercail du Christ¹⁾». L'effet de l'exhortation fut médiocre. Il n'y eut à Lyon qu'une seule conversion, retentissante il est vrai: celle de Marius Duc, l'un des deux délégués de la Petite Eglise au concile du Vatican en 1869, celui qui avait été le porte-parole et souvent le guide des anticoncordataires de Lyon²⁾. Le retour de Marius Duc à l'église concordataire, le 16 janvier 1894 fut bientôt suivi de celui de M. Joseph Texier qui était à la tête des anticoncordataires de Courlay.

Nouveaux rapports avec l'Eglise d'Utrecht.

Jusque vers 1870 les anticoncordataires avaient espéré en arriver un jour à une transaction à l'amiable avec Rome. Leur espoir fut déçu par la proclamation des nouveaux dogmes du concile du Vatican. Par suite de la déclaration de l'infaillibilité du Pape et de la soumission à l'autorité papale devenue article de foi, ou ne pouvait plus rien attendre de ce côté. Car, supposé que les anticoncordataires en fussent arrivés à accepter

¹⁾ Cette lettre de Léon XIII était primitivement destinée à Mgr. le cardinal Foulon, archevêque de Lyon. Mais le cardinal étant mort en décembre 1892, c'est à l'évêque de Poitiers que Léon XIII adressa sa lettre.

²⁾ Voyez: La Revue de Paris 1904, n° 22, p. 399.

comme légitime le clergé français alors en exercice, les sacrements néanmoins leur auraient été refusés, tant qu'ils s'obstinaient à rejeter les nouveaux dogmes; or c'est ce qu'ils n'ont cessé de faire dès le commencement. Par là leur état est devenu en principe tout autre que précédemment. Ce changement les porta vers 1890 à s'adresser de nouveau à l'Eglise d'Utrecht.

Au mois d'août 1891 un ecclésiastique de Hollande reçut une lettre d'un tenant des environs de Grenoble, Jean Termoz, dans laquelle ce dernier exprimait son grand désir d'entrer en relations avec les membres de l'Eglise d'Utrecht qu'il avait apprise à connaître par divers livres comme étant un noyau de vrais catholiques. Avec l'aide de Dieu, on pourrait se donner mutuellement la main dans les malheureux temps, où se trouvait l'Eglise catholique. Si une circonstance fortuite n'y avait mis empêchement, il aurait assisté au congrès international des vieux-catholiques à Cologne (septembre 1890) comme délégué de ses amis, dispersés ci et là, formant, à Lyon seulement, un groupe d'environ 1200 personnes. Il décrit ces derniers comme étant des catholiques qui, en opposition formelle aux erreurs propagées par Rome autrefois et ces derniers temps, demeurent invariablement attachés à la foi des Pères et observent fidèlement les anciens règlements ecclésiastiques. Depuis 60 ans, dit-il, ils sont privés d'évêques et de prêtres et ils tâchent de pourvoir en partie à leurs besoins spirituels par la lecture de bons livres, qu'on trouve chez tous les leurs et de même dans les bibliothèques.

Cette lettre porta quelques ecclésiastiques de l'Eglise d'Utrecht à entreprendre un voyage en Dauphiné et à prendre des informations sur les lieux mêmes. L'un d'entre eux, M. le curé Van Beek de Rotterdam, a donné dans le «Oud-Katholiek» (1891, n° 10) une description de ce voyage. Ce qui frappa le plus nos voyageurs pendant leur visite aux membres de la Petite Eglise à Lyon, Saint-Egrève, dans la vallée de l'Isère et à Grenoble, ce fut leur piété fervente, leur grande connaissance des saintes Ecritures et leur manière de vivre simple et sévère. Ils avaient eu l'espoir de rencontrer à Lyon M. Marius Duc, le chef de la Petite Eglise en cette ville; mais, par des circonstances fortuites, cette rencontre n'eut pas lieu. Les paroles par lesquelles M. le curé Van Beek termine le récit de ce voyage nous donnent une idée des impressions que les ecclésiastiques d'Utrecht apportaient à leur retour: «De tout cœur nous ex-

primons le vœu que ce que nous avons vu de bien là-bas soit affermi et développé et que ces braves gens ne soient pas privés dans l'avenir des secours dont ils ont besoin, eux et les leurs, pour demeurer fidèles.»

Ces accents sont bien différents de ceux du «Sentiment» de 1853. Dans le même sens le «Oud-Katholiek» de 1892 (p. 6) pouvait dire: «N'est-ce pas la tâche, la vocation, le devoir de notre Eglise, de venir en aide à ces fidèles qui en conscience ne peuvent se courber sous le sceptre de Rome?» Le fait suivant montre bien que du côté de l'Eglise d'Utrecht on était disposé à porter secours si cela était demandé. En 1894, M. Volet, curé de la paroisse vieille-catholique de Paris, se rendit dans le Dauphiné pour y administrer le sacrement de Baptême à des enfants de la Petite Eglise, et cela à la demande des parents de ces enfants et avec l'assentiment de l'archevêque d'Utrecht. Dans les années suivantes, M. Volet a également visité à plusieurs reprises les membres de la Petite Eglise à Réaumont, Saint-Egrève, Grenoble et Gap, les encourageant dans leur foi. Il est même question en 1897 d'envoyer un prêtre aux fidèles de Lyon. En 1903 eut lieu à Paris une conférence à laquelle, outre les deux prêtres de Paris, M. Volet et M. Dorenlot, assistaient aussi l'archevêque d'Utrecht, Mgr. Gul et M. Termoz. Ce dernier qui avait visité les fidèles de la Petite Eglise à Lyon, en Vendée et ailleurs, rapporta qu'il y avait à Lyon environ 200 membres, et 3000 en Vendée qu'on pouvait considérer comme des vieux-catholiques bien disposés quoiqu'étant encore sur plusieurs points sous l'influence de notions surannées et de préventions. Pourtant il avait remarqué qu'ils étaient devenus moins opiniâtres qu'autrefois dans leurs préventions et que le désir d'avoir un culte public se faisait fortement sentir parmi eux. On discuta concernant la manière d'amener avec prudence les différents groupes à s'unir, tandis que l'archevêque promit les secours spirituels, en particulier l'admission de jeunes gens convenables et bien disposés, au séminaire d'Amersfoort, afin de les préparer au saint ministère¹⁾.

Ce projet n'a pas eu de suite; nous en ignorons la raison. Les jeunes gens de la Petite Eglise ne furent pas envoyés. Toutefois, M. Volet, de Paris, resta en relations avec la Petite Eglise. En 1912 il visita les anticoncordataires du département

¹⁾ Le «Oud-Katholiek», 1903, p. 101.

des Deux-Sèvres et à Nantes. Dans les Deux-Sèvres, en Vendée, dans la contrée nommée Bocage se trouvait alors le groupe le plus nombreux. Parmi eux, pas d'apostasie; leur nombre augmentait non pas par des conversions, mais par l'extension de la population. Ils possédaient encore une dizaine de chapelles, où ils se réunissaient régulièrement pour les offices religieux. «La plus importante de ces chapelles est celle du village La Plainelière dans la commune de Courlay (Deux-Sèvres)», ainsi s'exprime M. le curé Volet dans «Le Catholique français»¹). «La population entière du village appartient à la Petite Eglise. Là se réunissent les dimanches et les jours de fête un grand nombre de fidèles des environs. A La Plainelière se trouvent trois hôtels où ils sont reçus. Les dimanches ordinaires il y a toujours une assistance d'au moins 600 à 700 personnes et les jours de grandes fêtes plus de 2000. L'église, sous le vocable de St-Etienne, est un édifice grand mais simple; l'intérieur est très orné; on y remarque trois autels.

Quelques chantres y exécutent les offices en latin, suivant l'ancien rite parisien. Le jour de ma visite on célébrait l'anniversaire d'un mort et j'eus l'avantage d'assister à l'office. Deux chantres chantèrent les trois nocturnes, les laudes et la messe des anniversaires. Il m'est impossible de décrire avec quelle émotion j'entendis exécuter ce beau chant parisien, chanté avec beaucoup d'exactitude jusque dans les moindres détails. Ensuite furent récitées en français les prières de l'ordinaire de la messe. Enfin, après l'office, eut lieu pour les pauvres une distribution de pain par la famille du défunt. Il est curieux de constater que tandis que le nombre des fidèles qui sont tous pratiquants augmente, celui des romains pratiquants dans la commune de Courlay diminue de plus en plus. De là la grande animosité du clergé romain à leur égard.

Bref, je fus très édifié de ce que j'ai vu et entendu et je puis assurer que la Petite Eglise dans ces contrées est plus vivante que jamais²).»

Organisation et usages de la Petite Eglise.

En 1832 le dernier prêtre anticoncordataire étant mort, la Petite Eglise se trouva désormais privée de tout secours spiri-

¹) Voyez: «De Oud-Katholiek», 1912, p. 178.

²) Dans «L'Illustration» du 14 août 1934 Joseph Bonnenfant a publié un article sur «L'agonie d'un schisme en Vendée», dans lequel il donne une description de l'église de La Plainelière, avec photographies.

tuel; elle se vit contrainte d'assurer son avenir par des moyens sortant de l'ordinaire. Il s'agissait de célébrer le culte, de baptiser les enfants, de leur faire faire leur première communion, de contracter des mariages et de les bénir, d'ensevelir religieusement les morts. Comme il n'y avait plus aucun prêtre pour exercer ces fonctions du ministère sacré, on choisit dans la paroisse une personne qui, par son âge, son caractère et sa piété pouvait être jugée digne de prendre la place du prêtre. Naturellement il ne pouvait être question de l'administration de sacrements, hors celui du baptême. Le chef laïque ne pouvait faire en cela que ce qui est permis à un laïque. Cet état de choses est demeuré jusqu'à nos jours.

Le dimanche et les jours de fêtes chômées avant le concordat, ils se réunissent, soit dans l'église, soit, quand il n'y en a pas, dans une maison particulière pour la messe, c'est-à-dire pour la lecture de l'office du temps. Parfois un petit chœur chante les mélodies de la messe: Kyrie, Gloria, Credo, etc. La communion est reçue spirituellement. Ils récitent ensuite le rosaire, les litanies, souvent les psaumes de la pénitence, ce qu'ils observent d'ailleurs tout le long du carême pendant lequel il pratiquent rigoureusement le jeûne et l'abstinence.

Le baptême est administré par le doyen de la famille, de la commune ou du canton, à la maison, avec de l'eau fécondée. Quelques groupes de la Petite Eglise conservent de l'eau, bénite autrefois par leurs prêtres. Seulement, pour éviter de l'épuiser, ils la «fécondent» — c'est leur terme — chaque Samedi-Saint, c'est-à-dire qu'ils ajoutent à ce qui leur reste une quantité d'eau suffisante pour leurs besoins religieux de l'année. Ils prononcent la formule usitée par l'Eglise pour la bénédiction de l'eau. Ils portent des scapulaires faits avec des lambeaux d'habits de leurs anciens prêtres qu'ils vénèrent comme des Saints.

En la fête du St-Sacrement, qui est célébrée avec beaucoup de solennité, les enfants sont admis à la première communion, qui, naturellement, n'est qu'une communion spirituelle.

Aux mariages, le doyen récite les prières de la messe de circonstance, puis il passe l'alliance au doigt de la fiancée et, le rite religieux accompli de cette façon, ils se rendent alors à la mairie pour la cérémonie civile. Le mariage religieux doit précéder l'autre.

Les malades et les mourants sont visités par le doyen qui récite près d'eux le rosaire. La messe d'enterrement se célèbre à la maison mortuaire ou dans la chapelle et consiste, comme leurs autres messes, dans une lecture. Les morts sont enterrés dans le cimetière particulier, ou, s'il n'y en a pas, dans le cimetière ordinaire¹).

Les membres de la Petite Eglise sont connus pour leur grande charité; en chaque circonstance solennelle a lieu une distribution de pain aux pauvres.

Ils célèbrent régulièrement toutes les fêtes de la Sainte Vierge: la nativité, l'annonciation, l'assomption; mais ils repoussent le dogme de l'immaculée conception. Ils n'ont aucun rapport avec le clergé de leurs paroisses, qu'ils regardent comme des intrus.

La Petite Eglise est formée de divers groupes indépendants qui entretiennent des relations entre eux. Les principaux groupes se trouvent en Vendée et dans les Deux-Sèvres, sur les marches du Saumurois et du Poitou; ensuite: dans les régions de l'Isère, à Notre-Dame-de-Vaux, autour de Grenoble et de Rives et à Lyon.

La plupart des membres de la Petite Eglise sont de simples bourgeois. A Lyon ce sont des ouvriers tisseurs; quelques-uns sont des bourgeois aisés, commerçants, industriels ou rentiers. A la campagne ce sont des paysans et des montagnards.

Un des principaux chefs de la Petite Eglise, Louis Jottreau, expert géomètre à Cirières (Deux-Sèvres), a été surnommé le pape de la Petite Eglise. Il y a plusieurs chapelles: dont une à Puytaud, non loin de Saint-Mesmin (Vendée), une à Cirières (Deux-Sèvres), une autre à Saint-Martin-Lars-en-Tiffanges (Vendée), mais le centre de ce groupe se trouve actuellement à la Plainelière²).

La Petite Eglise et le Jansénisme.

Dans son ouvrage «Les derniers Jansénistes», Léon Séché dit: «Les membres de la Petite Eglise, sans communiquer en aucune façon avec le clergé actuel, passent pour Jansénistes et le sont en effet, si l'on entend par ce terme des personnes attachées aux doctrines de Port-Royal³).» Il est possible que

¹) Voyez: P. Roussel: «Le centenaire de la Petite Eglise», dans le «Correspondant», 10 juin 1904.

²) Voyez p. 147: Joseph Bonnenfant: L'agonie d'un schisme en Vendée, «l'Illustration», 14 août 1934.

³) Léon Séché: o. c. Tome II, p. 92.

les membres de la Petite Eglise de Lyon soient généralement appelés Jansénistes par leurs concitoyens, comme Séché le prétend¹⁾; eux-mêmes protestent qu'ils ne le sont point... «Nous sommes Jansénistes comme Bossuet», disent-ils. Au sujet de cette assertion de Séché, Marius Duc, chef de la Petite Eglise de Lyon et de la Vendée, a écrit en 1891: «Vous avez été renseigné d'une façon inexacte sur les anticoncordataires de Lyon et de la Vendée; car vous paraissez établir une sorte de confusion entre le Jansénisme et la Petite Eglise. Le lien commun entre les membres de la Petite Eglise qui résident en Vendée et ceux de Lyon est exclusivement l'opposition au concordat de 1801, et la démarche collective qu'ils ont faite en 1869 auprès du concile du Vatican n'était inspirée par aucune autre pensée que celle d'accomplir les dernières volontés des Evêques opposants au concordat de 1801... En ce qui concerne les matières sur la grâce, les adhérents à la démarche faite à Rome en 1869 s'en réfèrent purement et simplement à la doctrine définie par le concile de Trente (6^e session)²⁾.»

Les anticoncordataires eux-mêmes ne veulent donc pas passer pour Jansénistes. Pourtant on ne peut nier que dans certains endroits, comme le Poitou et le Lyonnais, la Petite Eglise s'appuie sur les groupes Jansénistes qui s'étaient formés là au XVIII^e siècle. Malvin de Montazet lui-même, le dernier archevêque de Lyon avant la Révolution, était un augustinien ardent, un véritable ami de Port-Royal et un véhément adversaire des Jésuites. Les ouvrages de Quesnel et de Duguet y étaient lus avec zèle. Les idées des convulsionnaires y avaient aussi pénétré. A ce sujet on peut nommer le curé de Saint-Médard-en-Forez, François Jacquemont³⁾, qui comme Janséniste convaincu était en même temps un grand admirateur de «l'œuvre par excellence» du diacre François de Paris. Dans son «Avis aux fidèles» (1796) il écrit expressément: «Nous sommes persuadés que cette œuvre est la voix du ciel qui nous avertit que les menaces faites à la gentilité par Saint Paul sont sur le point d'être exécutées, et que le rétablissement de toutes

¹⁾ Léon Séché: o. c. Tome II, p. 93, et Tome III, p. 273.

²⁾ Léon Séché: o. c. Tome III, p. 274.

³⁾ F. Jacquemont (1757—1835) était un ami sincère de l'Eglise d'Utrecht. Il était en correspondance avec les archevêques d'Utrecht, Mgr. van Os et Mgr. van Santen.

choses prédit par Jésus-Christ est près d'arriver. Nous la regardons comme un prélude mystérieux, qui dispose tout pour l'avènement d'Elie et pour la conversion des Juifs.» Nous rencontrons ici les mêmes idées que nous retrouvons dans la Petite Eglise, mais plus fortes encore : l'attente de la fin prochaine de toutes choses, le retour d'Elie et la conversion des Juifs. De même que dans la Petite Eglise nous trouvons chez Jacquemont la croyance inébranlable aux guérisons miraculeuses par lesquelles Dieu confirme la vérité de leurs convictions.

Le concordat entre Rome et le Premier Consul causa un schisme parmi les « Jansénistes » de Lyon. Un grand nombre s'y résignèrent : mais le concordat apparut aux plus purs aussi monstrueux que la constitution civile. Ceux-ci accueillèrent avec enthousiasme les « Réclamations canoniques » des évêques protestataires

Quand aux Jansénistes qui avaient accepté le concordat, ils n'eurent pas à se féliciter de leur sacrifice : leurs prêtres furent systématiquement écartés de la distribution des cures ; quelques-uns furent emprisonnés. Jacquemont étant mort en 1835, l'Eglise lui refusa ses secours et ses cérémonies. Pourtant malgré leurs misères, les Jansénistes ralliés ne cessèrent de presser leurs frères anticoncordataires de renoncer au schisme. Jacquemont surtout fit tous ses efforts pour ramener les anticoncordataires à la communion de l'Eglise. En 1821 il réunit à Lyon deux conférences avec les chefs des dissidents, après lesquelles il rédigea un écrit intitulé « Projet de conciliation ». Cette brochure répandue parmi les anticoncordataires ébranla et détermina plusieurs membres de la Petite Eglise à rentrer dans le giron de l'Eglise romaine.

Bien que dans la région de Lyon et ailleurs certaines influences jansénistes-convulsionnaires aient continué de se faire sentir et quoiqu'on ait abandonné dans la suite les excès, la Petite Eglise en général ne peut être nommée Janséniste. Les Jansénistes les plus ardents l'ont combattue dès le commencement. Les 38 évêques réclamants avaient tous signé le formulaire d'Alexandre VII et accepté la Bulle Unigenitus. Le dernier survivant de ces évêques, de Thémynes, finit même par rompre définitivement avec eux en 1822, parce qu'il ne voulait pas, disait-il, « voir le gallicanisme enseveli dans le cimetière de Saint-Médard¹⁾. »

¹⁾ Latreille : La Petite Eglise de Lyon, p. 178.

Les évêques réclamants et leurs partisans ne voulaient donc que protester contre l'injustice faite par Napoléon et Pie VII à l'*Eglise gallicane*.

Le mouvement anticoncordataire en Belgique: les Stévenistes.

La Belgique conquise et réunie à la France pendant la Révolution, subit les conséquences de ce nouvel ordre de choses par l'application des lois françaises. Le concordat de 1801, qui était aussi maintenant entré en vigueur pour les Pays-Bas méridionaux, rencontra ici, de même qu'en France, de fermes adversaires. Le premier à l'attaquer fut un ancien oratorien retiré à Utrecht, Délouit¹⁾, qui publia en 1802, sous le voile de l'anonymat, des «Observations sur le concordat». L'année suivante parut dans cette dispute un antagoniste plus redoutable, *Corneille Stevens*, ancien vicaire-général de Namur, qui publia en 1803 son ouvrage: «Le sophisme dévoilé», ensuite «La Défense du Sophisme»²⁾ et une foule d'autres brochures. Le style de ces écrits était vraiment pitoyable. Il n'en est pas de même de ses raisonnements contre le concordat. Ceux-ci étaient soutenus par la vie vertueuse de l'auteur; par la prévention du clergé belge contre les lois relatives à la vente des biens ecclésiastiques, la haine contre Napoléon et par les adulations scandaleuses que lui prodiguaient la plupart des évêques français dans leurs mandements. Il en était de même en Belgique.

Les écrits de Stevens enhardirent l'opposition qui en publia beaucoup où l'on traite sans ménagement Bonaparte comme étant un hypocrite astucieux et le Pape comme n'ayant pas eu le droit d'exiger la démission des évêques.

Stevens avait des adhérents, ayant rompu toute communication avec leurs évêques, non seulement dans le diocèse de Namur, mais encore à Liège, dans tout le pays wallon, la Flandre et le diocèse de Gand. L'évêque concordataire de Gand était Mgr. de Broglie, qui dans la suite devait devenir fameux par son opposition au gouvernement de Guillaume I et à la constitution néerlandaise de 1815. Ce fut lui surtout qui s'employa à anéantir l'opposition des Stévenistes. Il découvrit les sentiments anticoncordataires de beaucoup d'ecclésiastiques lorsque

¹⁾ Délouit a été un certain temps professeur au séminaire vieux-catholique d'Amersfoort.

²⁾ Ces deux écrits: sans date et sans nom de lieu ni d'imprimerie. — Voyez: Grégoire: Histoire des sectes religieuses. Tome II, p. 442, etc.

ceux-ci refusèrent de célébrer les victoires de Napoléon par un «Te Deum». Des curés vénérés par le peuple, furent excommuniés par de Broglie à cause de ces tendances. Il furent remplacés par des prêtres que beaucoup de laïques regardèrent comme intrus, ne voulant pas assister à leurs offices ni avoir recours à leur ministère. Les curés excommuniés et leurs partisans se réunissaient secrètement. Leur discrétion et leur ferveur déjouèrent toutes les perquisitions faites pour découvrir et saisir leur coryphée Stevens, qui déclare lui-même avoir été pendant sept ans caché dans «sa caverne». Napoléon avait mis sa tête à prix. Le ministre de la police ordonna que les anciens curés seraient tenus de s'éloigner à dix lieues de leurs paroisses. Ceux qui n'obéirent pas à cet ordre furent poursuivis.

A la chute de Bonaparte, les Stévenistes rompirent ouvertement avec les évêques et sollicitèrent la permission de bâtir des églises pour leur culte. Suivant la constitution du royaume des Pays-Bas une entière liberté était garantie à chacun pour sa croyance religieuse. On aurait donc pu attendre que les Stévenistes après 1815 s'organisaient indépendamment. Il n'en fut rien. Le gouvernement néerlandais, par trop désireux de se concilier les faveurs de la curie romaine, n'a cessé de combattre les Stévenistes. Il s'appuya pour cela sur les articles du Code Pénal par lesquels des réunions de plus de 20 personnes étaient interdites.

Dans son «Histoire politique des Pays-Bas avant 1830» (page 565), l'auteur J. de Bosch-Kemper écrit à ce sujet: «Les articles¹⁾, si fameux dans la suite, du Code Pénal furent appliqués en premier lieu aux dissidents de l'église romaine, nommément aux anticoncordataires ou Stévenistes Sur les instances du clergé romain les réunions de ces derniers furent interdites et comme cette défense fut sans résultat, les chefs des réunions illicites furent poursuivis et punis.» Le fait suivant montre qu'on agit suivant ces articles et la décision royale y annexée, à l'égard des Stévenistes. En 1818 un particulier fut condamné à une amende pour avoir procuré aux Stévenistes un local afin d'y célébrer leur culte. Cet homme s'en fit un honneur, car il déclara qu'il espérait être puni de nouveau et qu'il tenait déjà tout prêt l'argent pour payer l'amende.

¹⁾ Ces articles furent aussi appliqués en 1839 par le gouvernement néerlandais aux membres de l'église chrétienne réformée.

On lit dans la revue «Katholicon» (Bruxelles 1828): «Après cela (c'est-à-dire après la proclamation de la décision royale contre les Stévenistes) on a surpris à plusieurs reprises sur le fait deux curés célébrant le culte avec un grand nombre de laïques; ils furent cités en justice et condamnés... On trouve beaucoup de Stévenistes non seulement dans la ville de Hal, mais aussi dans ses environs. On dit que cette secte ne se trouve pas seulement dans le Brabant méridional, mais aussi dans le grand duché de Luxembourg.» Grégoire rapporte qu'en 1821 Stevens «est rentré dans le giron de l'Eglise»¹). Néanmoins après sa mort, ses partisans ont continué de s'opposer au clergé concordataire. On les représente comme des gens honnêtes et dignes. Ils semblent même avoir eu quelque temps un chargé d'affaire à Rome, qui en 1815 et 1816 fut reçu par le cardinal Consalvi. Longtemps après on retrouve encore des partisans de Stevens dans la région de Courtray. Suivant la déclaration de Mgr. Dechamps, archevêque de Malines, au concile du Vatican en 1870, on comptait alors dans son diocèse 300 Stévenistes qui n'étaient pas en communion avec le clergé concordataire belge. Parmi eux aussi les prêtres étaient morts. En 1903 on comptait encore quelques centaines de Stévenistes dans les Flandres et le Brabant; ils possédaient entre autres à Leerbeek, au sud de Bruxelles, une église où ils se réunissaient régulièrement, pendant l'Avent et le Carême même tous les jours.

Il semble que les Stévenistes soient éteints dans la partie de la Belgique de langue française. Il y a quelques années quelques Stévenistes ont fait une visite au séminaire vieux-catholique d'Amersfoort, mais elle n'a pas été suivie de relations.

La Petite Eglise est-elle condamnée à disparaître?

A bien des reprises déjà on a sonné les glas de la Petite Eglise. A peine le mouvement anticoncordataire était-il né, que du côté de Rome on annonçait sa fin prochaine. Et pourtant elle vit encore! Ici et là elle est même dans un état florissant. Si le curé vieux-catholique G. Volet pouvait dire en 1912 que dans l'église de La Plainelière 600 à 700 personnes étaient présentes les dimanches ordinaires et qu'aux grandes fêtes l'assistance s'élevait à plus de 2000 fidèles — si J. Bonnenfant pouvait écrire en 1934: «à certaines fêtes l'édifice est beaucoup trop

¹) Grégoire, Histoire des sectes. Tome II, 447.

petit pour permettre à tous les dévots d'y entrer et nombreux sont ceux qui, de l'extérieur, sont obligés de suivre dans leurs gros livres de piété les prières de la messe» — si parmi les membres d'une confession religieuse un tel zèle, une telle piété, un tel enthousiasme pieux existent, la vie de cette congrégation n'est pas éteinte, n'est pas en danger. Et mainte église bien organisée et possédant un clergé serait heureuse de voir un tel zèle chez ses membres.

On se demande involontairement pourquoi la Petite Eglise, malgré toutes ses négociations avec l'Eglise d'Utrecht, n'est pas entrée en contact plus étroit avec cette dernière et pourquoi elle est demeurée sans évêques et sans prêtres? Nous croyons qu'un fait psychologique joue là un grand rôle. Les anticoncordataires se sont tellement habitués pendant le siècle dernier à la privation de clergé qu'ils ne peuvent plus se représenter leur Eglise autrement. Le manque de prêtres n'est plus senti. Les chefs laïques exercent les fonctions et on s'est tout à fait habitué à cet état de choses. On ne désire rien de plus. Ils sont satisfaits de leur qualité de «petit troupeau» qui, patient et résigné, attend l'heure de Dieu. Cette manière de voir est tellement ancrée en eux, que c'est à peine s'ils sentent le désir d'être unis à une Eglise catholique.

Pourtant cette manière de voir pourrait signifier leur fin tôt ou tard. La Petite Eglise peut encore exister longtemps grâce à la fidélité et à la piété de ses membres. Mais par la privation de ce qui appartient à l'essence de la foi catholique, elle ne peut exercer aucune influence au dehors. D'un autre côté, le monde et l'Eglise romaine ne cesseront pas leur action contre la Petite Eglise, de sorte qu'elle est assaillie de deux côtés: intérieurement par la privation des secours nécessaires, extérieurement par l'indifférence et par la propagande romaine. Quoiqu'il en soit, nous exprimons notre vénération et notre admiration pour ces catholiques ardents, scrupuleux et pieux qui, placés dans un milieu hostile, demeurent fidèles à leurs principes: qui naissent et meurent sans entrer à l'église. Et pour terminer, nous dirons avec la rédaction du «Sillon»: Nous espérons que Dieu leur suscitera dans sa bonté la possibilité d'une vie nouvelle¹⁾.

Amsterdam.

C. G. VAN RIEL.

¹⁾ «Le Sillon»: (Octobre 1934, p. 5.)